Le médiateur du cinéma se prononce sur la carte UGC

UGC a annoncé la suspension provisoire, à compter du mardi 9 mai 2000 à minuit, de la commercialisation de sa carte permettant, pour 98 F par mois, l'accès illimité à ses salles. Cette décision fait suite à la saisie du Conseil de la concurrence, à la demande de Catherine Tasca, après l'avis négatif du médiateur du cinéma, et sera maintenue jusqu'à ce que celui-ci rende ses conclusions. L'Association des cinémas d'art et d'essai, la société MK2, l'ARP, Le Cinéma des cinéastes et le Studio des Ursulines ont quant à eux décidé d'introduire un recours contentieux auprès du Conseil de la concurrence.